



ensemble

Bulletin départemental de la section
SNUipp-FSU des Côtes d'Armor

SNUipp-FSU

Déposé le 30 septembre 2020
À distribuer avant le 4 octobre 2020

n° 265 Septembre 2020

Dispensé de timbrage SAINT-BRIEUC CTC

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Édito

Une rentrée anormale... comme si de rien n'était !

Alors que l'épidémie repart et que les fermetures de classes (1152 et non 600 comme l'invente Blanquer) et d'écoles se multiplient, le ministre de la santé, s'appuyant sur des données scientifiques incertaines, a annoncé un nouvel assouplissement du protocole, redéfinissant la notion de cas contact. Exemple type d'un gouvernement qui persiste dans ses errements et contradictions ou volonté de profiter du contexte pour imposer l'arbitraire ? La profession ne pouvait que souhaiter un retour à la normale, mais pas une rentrée « anormale » comme si de rien n'était... avec la poursuite de la même politique éducative néfaste.

Alors que les élèves ont besoin de renouer avec l'école, le ministère impose à nouveau les évaluations standardisées CP/CE1 sans tenir compte du caractère de cette rentrée. Ces tests doivent être abandonnés : selon le constat de la DEPP elle-même, le tri contestable qu'ils effectuent dans les programmes aboutit au creusement des inégalités.

Après le plan maths, voici le plan français. Les formateurs•trices, déjà surchargé•es de travail, se voient imposer l'équivalent d'un mi-temps par circonscription sans création de postes, alors même que la priorité de cette rentrée inédite aurait dû être de les rendre disponibles auprès des équipes. Le SNUipp-FSU exige que la formation continue concerne l'ensemble des programmes et soit fondée sur les réels besoins exprimés par la profession. L'organisation en constellations ne doit pas déroger aux obligations de service des PE, ni donner lieu à des visites de classes non souhaitées visant à contrôler les pratiques.

Près d'un an après le suicide de Christine Renon, la charge de travail des directeurs•trices n'a aucunement été allégée comme le promettait Blanquer. Elle s'est même alourdie avec la crise du covid et la valse des protocoles. Blanquer a donc dû rouvrir le « chantier direction » et annoncer de premières mesures pour la rentrée : création d'une indemnité exceptionnelle de 450 euros, mais versée aux seul•es collègues en poste à la rentrée, oubliant donc les directrices•teurs sur le pont dès le mois de mars. Cette indemnité ne saurait remplacer les mesures à prendre en urgence : allègement des tâches administratives, augmentation des temps de décharge de direction et instauration de décharges pour tou•te•s les directeurs•trices, aide administrative statutaire et formée, réelle revalorisation des salaires (qui doit aussi concerner tous•tes les enseignant•es).

Quant aux PIAL, généralisés sur tout le territoire, leur impact ne satisfait personne, ni les familles, ni les personnels. Cette déclinaison du « new management public » dégrade les conditions d'accueil des élèves et de travail des accompagnant•es.

Sommaire

Édito.....p 1

AESH - FSU Femmes - Hommage un an après
Formation des professeurs des écoles stagiaires
et INSPE.....p 2

Retour sur les ajustements de carte scolaire de
rentrée.....p 3

Direction : simplification ?.....p 3

Carte des référents syndicaux.....p 4
Encarts : bulletin de syndicalisation et enveloppe T

Pour consulter les infos à accès réservé (mouvement, avancement), utilisez votre code personnel SNUipp-FSU 22.

Ce code est inscrit sur l'étiquette adresse.

Syndiqués : ce code figure aussi sur votre carte.

N° CPPAP : 0722S07464

Bulletin trimestriel

ISSN 1244-1708

Directeur de publication : Marylène Le Maux

Imprimé par nos soins - Prix du numéro : 1€

<http://22.snuipp.fr>



POUR MON MÉTIER,
POUR MOI
POUR L'ÉCOLE

Côtes d'Armor
Le SNUipp est un syndicat de la FSU
Fédération Syndicale Unitaire



Stéphane Chiarelli
Le 21 septembre 2020

AESH

En cette rentrée, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) se généralisent sur tout le territoire. Les objectifs clairement visés de rationalisation des moyens humains ont un impact négatif sur le service public d'éducation et ses personnels.

Les premiers retours montrent que cette nouvelle gestion des moyens d'accompagnement n'améliore pas l'accompagnement individuel et collectif des élèves et dégrade les conditions de travail des accompagnant·es appelé·es à intervenir dans des zones de plus en plus élargies et à tous les niveaux.

Quant aux PIAL, l'objectif de rationalisation des moyens humains a un impact négatif sur le Service public d'éducation et ses personnels.

Où est l'amélioration de la situation des AESH, présentée comme un objectif du Comité Consultatif AESH installé le 27 février dernier ?

Le SNUipp-FSU, plus que jamais, revendique de meilleures conditions d'emploi pour les AESH (statut, salaires, formation...) et participera avec la FSU et l'intersyndicale nationale à la journée de mobilisation contre la précarité organisée par la FSU le mercredi 18 novembre.

Le SNUipp-FSU 22 vous informera au plus tôt des horaires et lieux de rassemblements locaux.

De plus, une Réunion d'Informations Syndicales Spéciale AESH se tiendra le mardi 8 décembre, de 14h30 à 17h30, dans les locaux du SNUipp-FSU 22, 18 rue de Brest à Saint-Brieuc.

Alexandra Jeammet

FSU femmes



À l'agenda :

Report des journées Femmes FSU initialement programmées les 7 et 8 décembre. Elles seront reportées au printemps en raison de difficultés liées aux conditions d'accueil en ces temps de crise sanitaire. Les nouvelles dates vous seront communiquées au plus vite.

Le rapport sénatorial sur le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes pointe la quasi-absence de mesures nouvelles et la communication gouvernementale trompeuse sur le budget qui y est consacré. Le SNUipp-FSU continue son engagement pour le développement de l'éducation à l'égalité. Il agit pour obtenir des moyens et des mesures à la hauteur des besoins dans le cadre de la préparation du budget et des mobilisations à venir autour du **25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.**

L'équipe du SNUipp-FSU 22 vous tiendra informé·es des horaires et lieux de rassemblements locaux.

Alexandra Jeammet

Hommage

Près d'un an après le suicide de Christine Renon, la charge de travail des directrices et directeurs n'a pas été allégée comme le promettait Blanquer.

Pour porter ses revendications sur la direction d'école, le SNUipp-FSU proposera à la profession une journée d'expression, un an après la mort de notre collègue, dans la première semaine d'octobre.

**ENSEIGNANT·E
EN DEUIL**



Formation initiale et PES

Cinquante-huit stagiaires font leur rentrée dans notre département. 48 postes étaient ouverts au concours externe, 6 postes au concours langue régionale et 3 postes au troisième concours. L'ouverture de la liste complémentaire du concours 2020 ne fait que compenser les désistements de lauréat·es. Or, lors des ajustements de rentrée, les aides apportées à certaines écoles ont été prises sur les moyens de remplacement, déjà insuffisants en cette rentrée fortement impactée par la crise sanitaire. En 2020-2021, les PE stagiaires sont sur leur lieu d'exercice professionnel les lundis et mardis. Leur formation à l'INSPÉ se déroule sur la seconde partie de la semaine afin de suivre leur seconde année de master et de la valider. Il s'agit de la dernière année de professionnalisation proposée en alternance.

Dans le contexte pandémique, le Ministre a décidé en fin d'année passée de supprimer les épreuves orales. Il crée à la place et par décret une épreuve orale renommée « entretien professionnel » pour les lauréat·es 2020-2021. Pour le SNUipp-FSU, il s'agit d'une annonce incompréhensible, en particulier pour les débutant·es. Cet oral représente une charge de travail supplémentaire pour les stagiaires, d'où la demande de notre syndicat de son retrait et à l'inverse de conditions de stage améliorées permettant une entrée plus sereine et progressive dans le métier.

Le SNUipp-FSU 22 est au côté des PES pour exiger une véritable formation et un accompagnement conséquent pour débiter. Une permanence syndicale a lieu à l'INSPÉ les jeudis et vendredis midi.

Cécile Morvan

Lors du CTSD de rentrée, après la manifestation des délégations d'école, le directeur académique a indiqué qu'il renonçait aux fermetures de classes décidées à la rentrée*. Les ouvertures sont cantonnées à des moyens provisoires à l'année. La direction académique n'attribue de moyens qu'en nombre limité, ne disposant que de 3,5 ETP pour la rentrée... ceci afin de « conserver l'équilibre entre les postes et le nombre de collègues en activité ».

**Cela fait des années que le SNUipp-FSU 22 revendique l'abandon des fermetures de rentrée.*

En cas de « déséquilibre » dans le futur - suite aux arrêts de collègues et/ou à une carence en moyens de remplacement - la DSDEN pourrait tenter de recruter des contractuels. Selon l'IA-DASEN, le « plafond d'emploi » serait atteint... mais un recrutement de contractuels envisagé. Contradictoire selon le SNUipp et la FSU 22 ! Que signifie alors ce soi-disant plafond d'emploi et pourquoi alors ne pas recruter d'avantage ?

Nous avons contesté le nombre insuffisant d'ouvertures proposées à l'issue des débats (ci-dessous).

- Saint-Brieuc La Ville Hélios : + 1 poste entier (provisoire à l'année)
- Trémuson : + 1 poste entier (provisoire à l'année)
- Plouaret : + 1 poste entier (provisoire à l'année)
- Merléac : + 1/2 poste
- Plérin Maternelle Harel de la Noë : 1/2 poste bilingue provisoire (issu en réalité de la « suppression/transformation » d'un demi-poste monolingue concédé à titre définitif en carte scolaire d'avril 2020).

En dehors de ces quelques maigres acquis, n'ayant pas vu la majorité des écoles obtenir satisfaction à leur légitime demande d'ouverture ou de réouverture de classe, le SNUipp-FSU 22 a voté contre ce projet de carte scolaire d'ajustements de rentrée avec les autres organisations syndicales.

Suite au vote contre unanime des syndicats, l'administration s'est vue obligée de réunir un nouveau CTSD de repli le 11 septembre.

L'occasion pour le SNUipp-FSU et les délégations d'école déterminées de gagner du temps pour se remobiliser et obtenir des moyens supplémentaires, en plus des 3 et demi moyens provisoires obtenus le 4 septembre.

Lors du second CTSD, les interventions fermes et étayées du SNUipp-FSU 22, associées à la mobilisation des délégations de parents et d'élus, ont permis d'obtenir de nouveaux moyens supplémentaires pour 3 autres écoles (moyens provisoires à confirmer en carte scolaire de 2021).

Moyens accordés à la rentrée 2020 lors du second CTSD (en plus des 5 moyens attribués le 4 septembre) :

- Jean Nicolas Saint Brieuc : + 1 poste
- Ploumagoar : + 1/2 bilingue (afin d'obtenir un poste entier)
- Trédrez-Loquemeau : + 1 poste

Stéphane Chiarelli

Simplification de la Direction d'école ?

« Donner du temps aux directeurs d'école... Simplifier et donner de la visibilité... Accompagner les directeurs d'école et renforcer les échanges entre pairs. »

Ces trois points de la circulaire ministérielle du 27 août pouvaient laisser croire à un reflux des tâches de direction. Mais la réalité de cette rentrée est tout autre et s'inscrit dans la continuité de la gouvernance Blanquer ! Encore des mots, toujours des mots... mais surtout pas suivis de faits et encore moins d'améliorations, bien au contraire !

Des notes de service qui de par leur contenu, se diluent dans les liens interminables et nous noient devant le nombre d'informations à prendre en considération.

De nouvelles enquêtes dans les évaluations nationales (rappelons que le SNUipp-FSU appelle les directions d'école à ne pas répondre aux questionnaires liés aux tests qui les placent en position d'évaluateurs des équipes enseignantes),

Des messages de l'ARS sur le contexte sanitaire laissant de nouveau les directeurs-trices seuls avec des fiches opé-

rationnelles évoluant sans arrêt, dont l'interprétation nous laisse plus dans le flou que sur un positionnement clair. Et chaque fois, nous perdons en crédibilité face aux usagers !

Des décharges de direction qui « sautent » parfois en cette rentrée, faute de remplaçants en nombre suffisant.

Des tâches nouvelles de « facteur » pour aller chercher gratuitement, sur un temps personnel, le matériel type masques, lingettes puis les évaluations nationales.

Des projets d'école qui seront à réécrire cet automne... il est vrai qu'en cette rentrée inédite et anormale on a du temps... à perdre !

Jusqu'où ira le ministère Blanquer dans cette mise à mal des directeurs-trices et de la fonction de direction ?

Où est passée la simplification administrative promise ?

Après le printemps, où ils et elles ont été bien seuls en « première ligne » à assumer une valse de protocoles difficilement applicables, des tensions à aplanir au sein d'équipes déboussolées, l'exigence de parents, voire d'élus, la ma-

jorité des collègues directeurs/trices est dépitée, voire découragée et ne partage aucunement la « joie » ressentie par Blanquer en cette rentrée... Un an après, le geste ultime de Christine Renon serait-il déjà oublié ?

Le SNUipp-FSU restera vigilant dans les groupes de travail enfin programmés sur la direction d'école. Ne soyons pas naïfs sur les miracles promis, soyons critiques face à la notion de « délégation de compétence » telle qu'apparue dans la proposition de loi Rilhac... une « délégation de compétence » qui ressemble fort à un statut hiérarchique.

Pourtant, la profession s'était largement prononcée contre en décembre dernier lors de l'enquête ministérielle (89%).

Nous vous invitons donc à participer au stage Spécial Direction du mardi 24 novembre organisé par le SNUipp-FSU 22.

Reprenons en main la question de la direction d'école, essentielle au fonctionnement de l'École publique afin d'exprimer collectivement nos propositions et nos revendications syndicales !

*Hélène Marmouget
et Philippe Le Drezen*



Réunions d'infos syndicales SNUipp-FSU 22 en octobre-novembre-décembre

- ▶ À Saint-Brieuc au siège le mardi 6 octobre à partir de 17h15
- ▶ À l'école de Trélivan le mercredi 7 octobre à partir de 9h15
- ▶ À Rostrenen le jeudi 15 octobre à l'école primaire à partir de 17h15
- ▶ À Lannion le mardi 10 novembre à l'école Serval à partir de 17h15
- ▶ À Collinée le jeudi 12 novembre à l'école élémentaire à partir de 17h15
- ▶ E Sant-Brieg d'ar 17 a viz Du, emvod ispisial divyezhek er SNUipp da 5e15 gm
- ▶ À St Brieuc le mardi 8 décembre, réunion Spéciale AESH au siège du SNUipp à 14h30

Évaluations nationales CP-CE1 : rebelote...mais sans atout !

Malgré le contexte particulier lié à la Covid-19, les évaluations nationales standardisées CP et CE1 sont reconduites pratiquement à l'identique en cette rentrée 2020.

Dans le même temps, des « tests de positionnement » sont mis à disposition pour tous les niveaux de classe.

La question se pose et est à débattre en conseil des maîtres : quelle utilité à cette batterie de tests et d'évaluations imposées ?

Le SNUipp-FSU demande que les équipes puissent avoir le libre choix de l'utilisation et des modalités d'évaluations de leurs élèves.

Pour Roland Goigoux, spécialiste de l'enseignement de la lecture et coordonnateur de la recherche "Lire-Ecrire au CP", ces évaluations ne sont pas à poursuivre :

"Qu'est-ce que les évaluations administrées l'an dernier ont changé aux pratiques des enseignants au premier trimestre ? Rien, tout le monde en convient. Qu'ont-elles appris aux maîtres qu'ils ignoraient à propos de leurs élèves ? Pas beaucoup plus. Quelles remédiations originales ont-elles permises ? Aucune, même l'inspection générale de l'Éducation nationale le reconnaît. Les ressources d'Eduscol ont rarement été consultées ; il faut dire qu'elles étaient pauvres et que rien ne les distinguait des pratiques d'enseignement ordinaires. Bref, ces évaluations ont surtout servi la communication politique du ministre. Elles ont fait perdre beaucoup de temps aux enseignants et ont parfois renvoyé aux enfants et à leurs parents une image peu encourageante. Il ne faut

pas recommencer à la rentrée prochaine" (Mediapart 4 juin 2020).

D'autre part, les enseignant.es du premier degré ont découvert ces derniers jours que des questions complémentaires avaient été ajoutées subrepticement. Elles portent sur le vécu des élèves pendant le confinement ! De plus, à la fin des cahiers des élèves figurent des questions adressées aux enseignant.es, pour savoir si l'élève est revenu à l'école avant l'été ou non... Quel sera l'usage réservé à ces questions que les familles ignorent ? Le SNUipp-FSU dénonce la confusion entretenue par le Ministère sur la nature de ces tests. **Il exige que les personnels soient clairement informés du caractère facultatif de cette partie des évaluations nationales.** Chacun.e doit avoir le choix de répondre, ou pas.

Pour le SNUipp-FSU, les évaluations nationales standardisées et autres tests ne peuvent être l'alpha et l'oméga de la rentrée 2020. Les élèves ont d'abord besoin que soient recréées des dynamiques pédagogiques collectives et de retrouver confiance. Les enseignant.es demandent qu'on fasse confiance à leur professionnalité, pour, dans le cadre de leur liberté pédagogique, mettre en œuvre les situations d'apprentissages et construire leurs outils en fonction des réels besoins de leurs élèves.

Pour signer la pétition :

<https://la-petition.fr/les-evaluations-ne-doivent-pas-avoir-lieu>

Émilie Cottet

Vos référents syndicaux SNUipp-FSU dans le département

N'hésitez surtout à nous contacter ou à les solliciter pour un passage dans votre école.



Se syndiquer ? Pourquoi ?

Le SNUipp-FSU ne fonctionne et ne finance ses outils qu'avec les cotisations de ses adhérent.es. Il ne perçoit aucune subvention.

Certes, nous répondons à tou.tes les collègues enseignant.es et accompagnant.es sans distinction, car cela fait partie de nos valeurs.

Cependant, si vous partagez nos valeurs, si vous nous avez déjà sollicités, si vous êtes satisfait.es de nos conseils, des renseignements délivrés, de notre accompagnement, de votre défense individuelle et collective, rejoignez notre organisation.

Ensemble, nous réussirons à faire valoir et augmenter nos droits, à améliorer nos conditions de travail et de salaire et l'École publique !

<https://adherer.snuipp.fr/22>